

les autres pays de l'Union douanière, des députés dans le Parlement douanier pour représenter les intérêts matériels du Grand-Duché.

Le Ministre d'État eut toutes les peines du monde à endiguer la discussion — dans laquelle N. Metz (v. fasc. XII), Ch. Th. André et P. Eyschen (v. fasc. V) défendaient le même point de vue que Brasseur — car il était seul à connaître les objections de la France contre une représentation luxembourgeoise à Berlin. Aussi Servais fut-il soulagé en voyant, à point voulu, les partisans du protectionnisme se rendre compte des sous-entendus et de la nécessité de ne plus insister. ¹¹⁾

En bon Luxembourgeois, Brasseur prit part à l'une des 64 expéditions (la 37^m) dirigées en 1871 par le Comité de Secours Luxembourgeois sur les Champs de bataille. ¹²⁾

Le 21. 12. 1871 il posa au gouvernement Servais pas moins de 10 questions au sujet des concessions accordées aux *Chemins de fer Prince-Henri* et des conditions à remplir par cette société. Le 19 janvier suivant il développa son interpellation. Comme la réponse du Ministre d'État ne convainquit pas Brasseur, il reprit la parole le 23 du même mois pour dire en résumé «que nous faisons des lois et des conventions qui ne sont pas respectées». ¹³⁾

Au cours des débats concernant la création de la *Banque Nationale* (décembre 1872), Alexis Brasseur, avec Norbert Metz et Charles Simons, s'avéra un des plus tenaces adversaires du projet. En protagoniste du marché libre, il combattit l'intervention de l'État en faveur de la Banque à créer, contesta la nécessité d'une seconde banque d'émission (à côté de la Banque Internationale) et ne manqua pas — en citant le mauvais exemple de l'ancien système de la pluralité des banques d'émission en Belgique — d'évoquer les dangers du cours forcé. Il cita aussi des autorités internationales pour démontrer que le projet d'établir deux banques d'émission dans une même localité était insensée. ¹⁴⁾

Un passage surtout du discours d'Alexis Brasseur vaut d'être retenu, celui concernant le cours forcé: «Prenez maintenant la position du grand industriel, qui fabrique dans le pays, pour exporter les produits de sa fabrication; — qui seul crée les effets escomptables et pour lequel vous voulez établir la Banque. C'est le grand industriel qui doit retirer un certain bénéfice de la Banque à créer, et c'est lui qui échappe seul aux conséquences du cours forcé. Quelle injustice! En effet si le cours forcé existe chez nous, la grande industrie, qui exporte, dira à l'étranger: je veux vous vendre, à condition que vous me payerez en or ou en argent, et pour plus de précautions il stipulera les paiements à l'étranger, à Trèves, à Metz, à Arlon . . . » ¹⁵⁾

Brasseur finira son discours par cet avertissement: «Si vous voulez avoir une Banque Nationale, créez-la, mais comme institution privée, sans attache, sans garantie aucune de l'État.» ¹⁶⁾